

## Courriel n°2.6

### ----- Message transféré -----

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Voie corette matigny /douilly

**Date :** Wed, 28 Sep 2022 10:09:16 +0200 (CEST)

**De :** <@orange.fr>

**Répondre à :** <@orange.fr>

**Pour :** pref-consult-public@somme.gouv.fr

Non à cet abominable projet destructeur de nos campagnes !!

PARC EOLIEN VOIE DE CORETTE

AVIS DEFAVORABLE A LA REOUVERTURE DE CE PROJET !!!

Elle est bien singulière cette enquête publique ! On demande au citoyen son avis pour évaluer les capacités financières d'un promoteur et sur l'implantation des postes de livraison !

Un capital social de 37 000 euros et le PLU de Matigny même pas pris en compte pour l'implantation des postes de livraison !!!

Personne n'est donc capable de VERIFIER les documents des promoteurs !! Il faut que ce soit le citoyen qui paye de ses deniers pour faire respecter la loi !!!

Là on touche le fond ! L'éolien à marche forcée et à la hussarde !!

Comme si tout le reste ne suffisait pas !

Comment peut-on encore imposer à une population qui dans les 17 kms autour de ce projet a déjà la vision de 75 éoliennes, 68 validées à venir soit déjà un "acquis" de 143 mâts lumineux et enfin 185 un peu plus tard quand un projet comme celui-ci aura abouti !!!

30 "parcs" ou plutôt 30 "exploitations industrielles" dans un cercle aussi petit !! Mais comment, comment, peut-on encore prendre en considération ces demandes de promoteurs opportunistes, à l'organigramme digne d'une toile d'araignée, bien fragile et surtout capable de s'évaporer quand viendra l'heure de démonter ces machines !!!

28 communes sur 31 qui ont "déjà donné" et qui refusent, et on veut encore leur imposer encore. N'ont ils pas fait assez d'efforts ces gens de la Somme ? Parce que leur paysage n'est pas "remarquable" on a le droit de le saccager encore ! Et qui à le droit ? N'importe quel individu devenu promoteur qui peut se payer des études démesurément compliquées à souhait, pleines de courbes et de statistiques. "Etudes" copier coller d'autres études, jonglant avec les approximations, se jouant des autorisations touchant à la sécurité du territoire. Même pas la peine de les présenter ces autorisations alors qu'en ces temps troublés c'est un point non négligeable. Là encore trop de portes ouvertes, trop de dérogations, entre l'Armée et les promoteurs, ce sont ces derniers qui ont gain de cause. Leur cause est devenue "raison d'état", noble à souhait alors que les moyens utilisés font du citoyen ordinaire un assiégé. On vient sur son lieu de vie, on le chamboule, on lui impose. Il ne peut pas se défendre, il n'a pas les moyens alors on prend des avocats, soit dit au passage pour eux aussi l'éolien est une manne !

Je ne sais même pas si quelqu'un lira ce message de dégoût et de désespoir, mais partout en France c'est la même chose. On assiste impuissants à la destruction programmée de nos territoires, de notre patrimoine, de ce que nous ont légué nos ancêtres souvent au prix du travail difficile d'une terre qui ne connaissait pas

les machines. Cette terre on l'éventre de toute part, les zones humides, les captages, on s'en affranchit. Les barbares d'aujourd'hui ce sont les promoteurs éoliens et ils sont imposées dans les zones rurales par des directives assassines prises à la légère !

Un livre, celui de Fabien Bouglé, la face noire de la transition écologique est certes un brûlot mais il a le mérite "d'expliquer" à tous ceux qui se voilent la face parce qu'ils veulent préserver un statut ou un poste, sans penser aux conséquences pour ceux qui viendront après, leurs enfants et les enfants de leurs enfants !

Comment peut-on encore perdre du temps avec de tels dossiers, qui veulent passer à la hussarde, parce que les temps sont favorables, comment, comment croire encore à la Justice pour le citoyen.

Cette enquête publique d'opérette est révoltante !! Elle fera figure de "collector" à l'heure des comptes qui finira par arriver !